

2. Instruire le projet en prenant en compte les éléments :

- relatifs à la réglementation en vigueur concernant le risque sismique applicable sur tout le territoire communal (partie II.1),

- relatifs aux conditions d'interdictions ou d'autorisation (sous prescriptions) spécifiques à (aux) l'aléa(s) considéré(s) en se référant à l'ensemble des parties identifiées par le code de la zone comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Tenir compte de l'article A – ce qui est interdit ET de l'article B – ce qui peut être autorisé ou dérogatoire avec mention éventuelle des conditions.

Zone Non construite			Zone Construite		
Code	Partie	Page du règlement	Code	Partie	Page du règlement
ALÉA MOUVEMENT DE TERRAIN					
N3xx	II.2.1	13	C3xx	II.2.1	13
N2xx	II.2.2.2	22	C2xx	II.2.2.1	18
N1xx	II.2.3.2	27	C1xx	II.2.3.1	27
ALÉA INONDATION PAR DEBOREMENT DE COURS D'EAU					
Nx3x	II.3.1	35	Cx3x	II.3.1	35
Nx2x	II.3.2.2	46	Cx2x	II.3.2.1	40
Nx1x	II.3.3.2	52	Cx1x	II.3.3.1	52
ALÉA INONDATION PAR RUISSELLEMENT URBAIN					
Nxx3	II.4.1	63	Cxx3	II.4.1	63
Nxx2	Non traité	Non traité	Cxx2	II.4.2	70
Nxx1	Non traité	Non traité	Cxx1	Non traité	Non traité

Pour l'exemple d'un code de zone N320, il conviendra de se référer : à la partie II.1 pour le rappel de la réglementation relative au risque sismique ; aux parties II.2.1 et II.3.2.2 relatives aux conditions d'interdiction et d'autorisation (sous prescriptions) spécifiques aux deux aléas en présence et d'en consulter les **articles A et B**. Pour le code de zone C002, il conviendra de se référer à la partie II.1 pour le rappel de la réglementation relative au risque sismique ; à la partie II.4.2 pour les prescriptions constructives générales liées à l'aléa ruissellement urbain et d'en consulter les **articles A et B**.

6.2.2 Cartographie réglementaire

Appliqué à la zone de projet, la cartographie qui en découle fait apparaître les zonages réglementaires suivant :

- C100 ;
- C120 ;
- C200 ;
- C300 ;
- N100 ;
- N130 ;
- N200 ;
- N230 ;
- N300 ;
- N330 ;

La cartographie réglementaire est présentée dans la figure pages suivantes (cf. Figure 3).

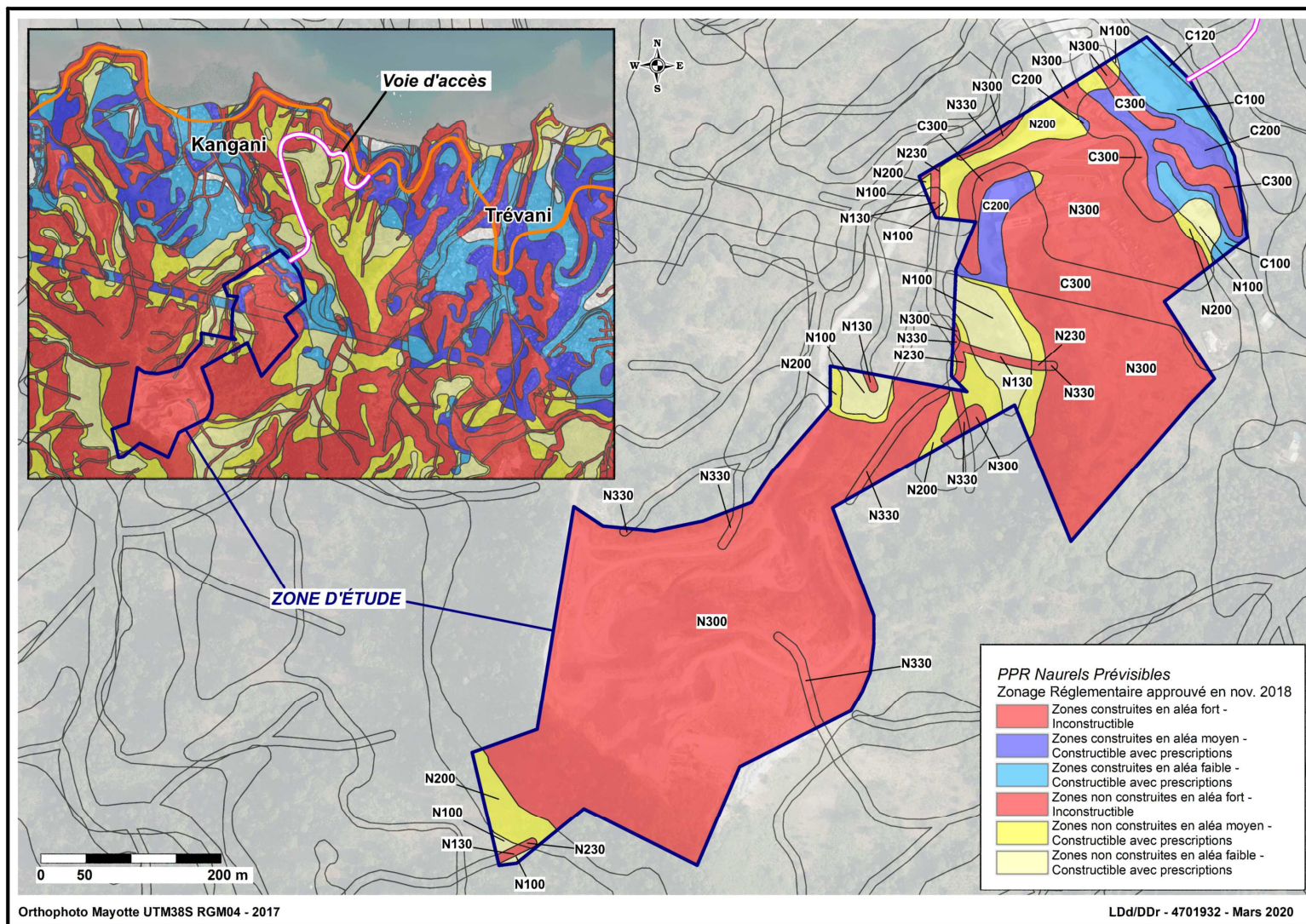


Figure 3 – Cartographie réglementaire du PPRN

définition précise des aléas de débordement de cours d'eau et de l'absence d'impacts hydrauliques du projet
PROJET DE CARRIERE A KANGANI – MAYOTTE

7 DEFINITION DES EVENEMENTS HYDRO-METEOROLOGIQUES DE REFERENCE

7.1 GENERALITES

La zone d'étude se situe au sud du lieu-dit Kangani, et est entièrement incluse dans le bassin versant de la Rivière Kangani. Elle est bordée à l'est par la rivière Kangani et au nord par une exploitation de matériaux qui constituent ces limites aval.

La zone de projet, d'une superficie globale d'environ 25,4 ha, se situe entre les cotes 25 m NGM et 235 m NGM.

Les bassins versants amont interférant avec la zone d'étude sont essentiellement constitués de friches et de terres à vocation agricole.

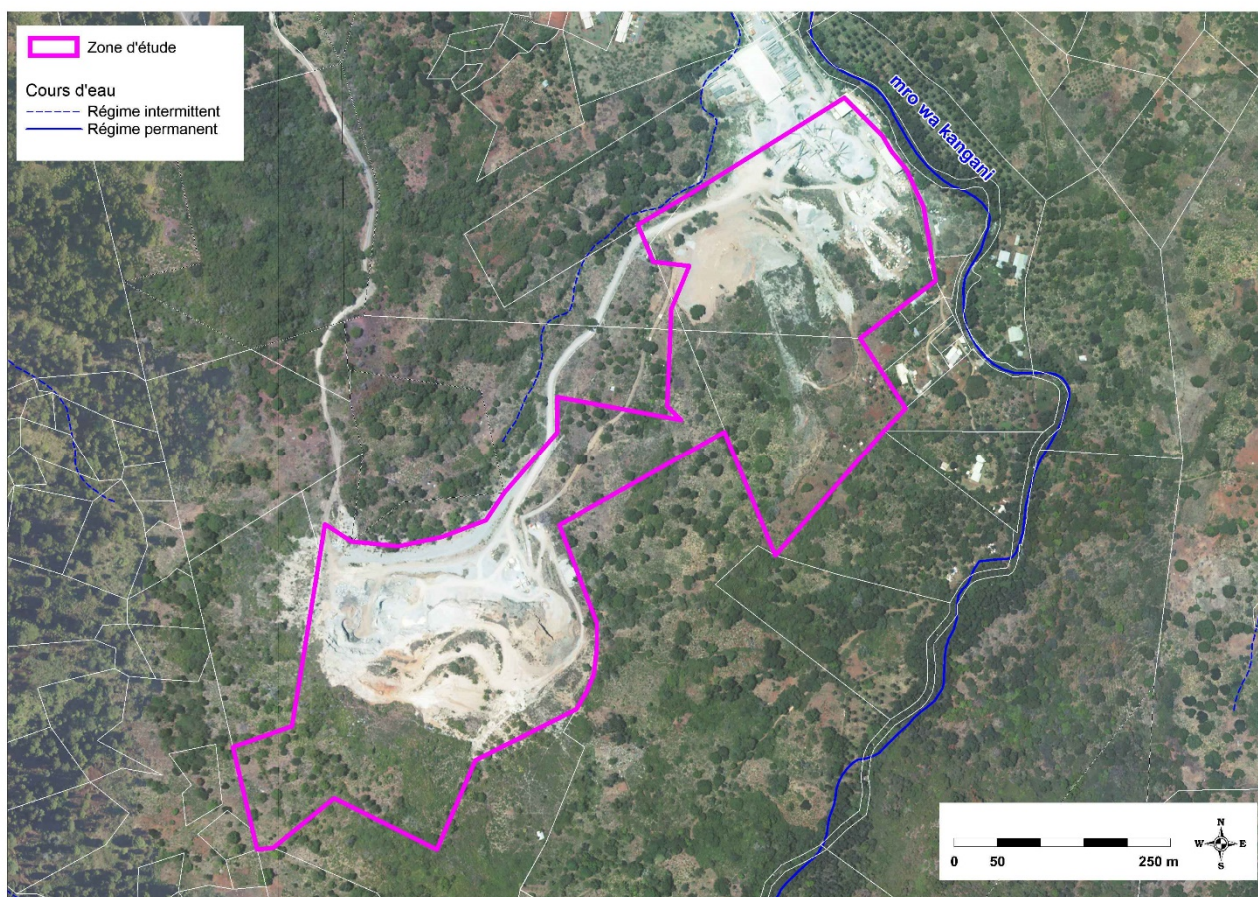


Figure 4 – Situation du projet vis-à-vis des cours d'eau

7.2 ANALYSE HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE - RAPPELS

7.2.1 Le bassin versant de la Rivière Kangani

La Rivière Kangani prend sa source au pied du mont « Mlima M'tsapéré » dans réserve forestière de Majimbini à environ 5,3 km en amont de son exutoire en mer dans la Réserve Naturelle du Lagon.

La superficie de l'ensemble du bassin versant de la Rivière est d'environ 3,6 km².

7.2.2 Découpage des unités hydrographiques

Le bassin versant étudié est constitué du bassin versant de la Rivière Kangani et de 3 sous-bassins versants, affluents de cette même rivière.

Ils se développent entre 0 et 571 m NGM.

Un premier découpage a été effectué à partir de la LITTO3D puis affiné à partir des éléments topographiques du site et des photographies de celui-ci.

Ces éléments ont permis d'identifier les points caractéristiques du réseau hydrographique sur le secteur étudié.

La figure suivante présente le découpage des bassins versants en découlant.

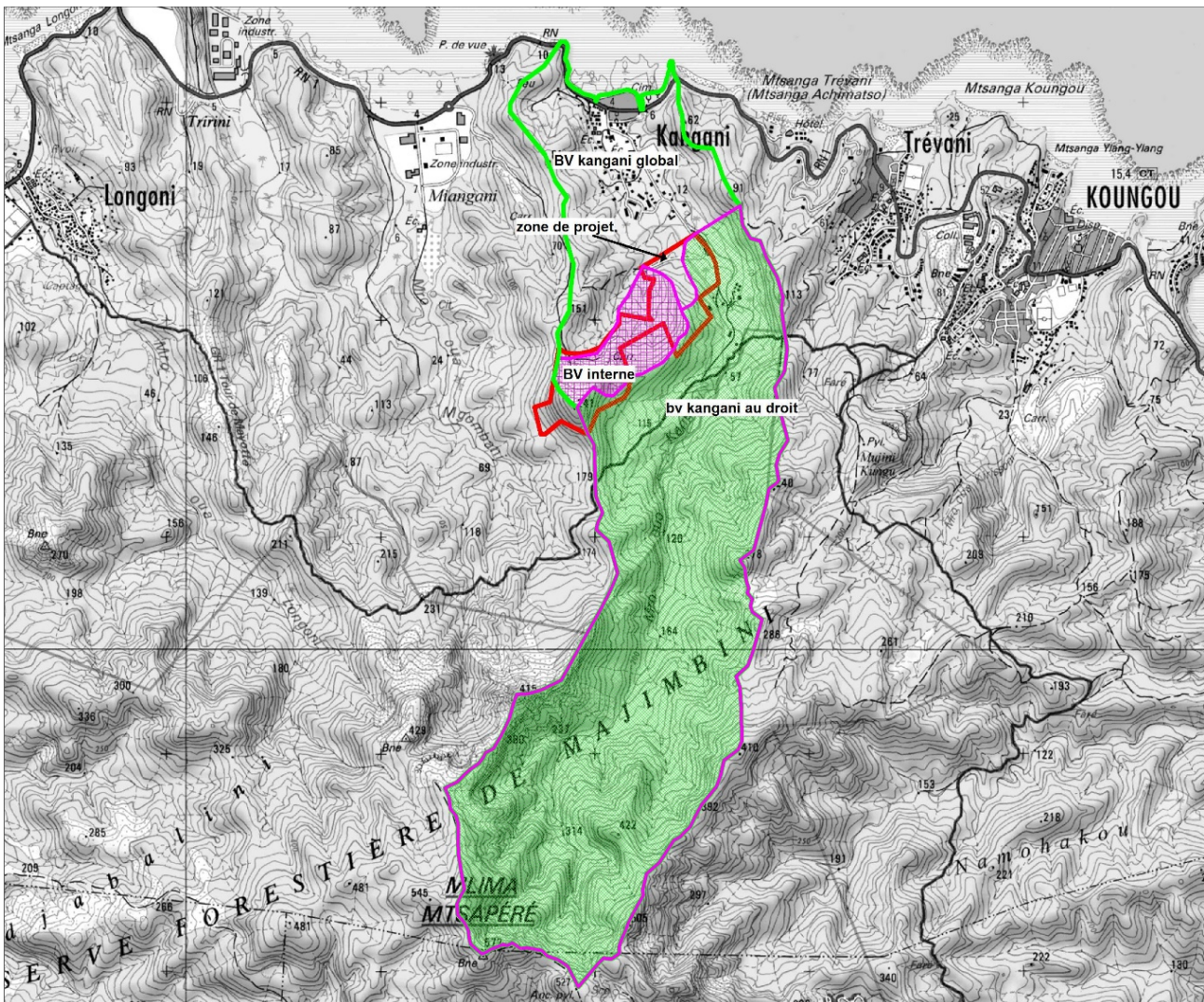


Figure 5 – Découpage en bassins versants

définition précise des aléas de débordement de cours d'eau et de l'absence d'impacts hydrauliques du projet
PROJET DE CARRIERE A KANGANI – MAYOTTE

7.3 CARACTERISTIQUES DES BASSINS VERSANTS

Les principales caractéristiques des bassins versants décrits précédemment sont les suivantes :

Tableau 2 – Caractéristiques des bassins versants interférant avec la zone d'étude

Bassin versant	Surface (ha)	Altitude mini (m NGM)	Altitude maxi (m NGM)	PLPE** (m)	Pente moyenne (m/m)
BV Kangani global	359	0	571	5 294	0,108
BV Kangani au droit	268	19	571	4 285	0,129
BV projet	25,4	25	235	1260	0.167
BV interne	18	38	237	730	0,274

* PLPE = Plus Long Parcours de l'Eau

7.4 DEFINITION DE LA PLUIE DE PROJET

7.4.1 Méthodologie

Les données météorologiques et la méthode de détermination des débits de crues sont en cohérence et issues du guide de gestion durable des eaux pluviales de Mayotte, préconisé par la DEAL.

Il s'agit dans ce paragraphe de définir la ou les pluies de projet qui seront étudiées pour caractériser les aléas inondation par débordement de cours d'eau.

En cohérence avec les Guides d'élaboration des PPRN et du Cahier des Charges de la DEAL de Mayotte, il s'agit donc de définir **l'évènement pluviométrique d'occurrence centennale** sur le secteur d'étude. Cet évènement se caractérise par son hyétogramme (évolution temporelle de l'intensité de la pluie).

Cet évènement doit être défini en cohérence avec les prescriptions détaillées dans le guide « Actualisation des propositions pour une méthodologie relative aux études hydrauliques et hydrologiques à Mayotte – BRGM/RP-56881-FR – Novembre 2008 » du BRGM auquel le CCTP de la DEAL pour la réalisation d'études de précision des aléas fait référence.

La démarche mise en œuvre pour cela suit la méthodologie suivante :

- Définition du zonage pluviométrique à considérer pour le projet,
- Définition de l'intensité pour un évènement centennal (et d'autre période de retour – a titre informatif-),
- Définition du temps de concentration des bassins versants,
- Définition des pluies de projet.

Ces éléments font l'objet des paragraphes suivants.

La pluie de projet permet de définir ensuite la crue de projet à retenir.